

Contexte de l'action : La ville de Saint-Priest (Rhône, ~40 000 habitants) constate une augmentation des accidents impliquant les nouvelles mobilités — vélos, EDP et EDP motorisés — sur son territoire. En réponse, la commune a engagé d'importants aménagements de voirie (zones 30, zones de rencontre, pistes cyclables, chaudières) et participe à l'expérimentation nationale du tourne-à-gauche indirect pour cyclistes et conducteurs d'EDPM.

Les données locales pointent trois facteurs d'accidents prioritaires : le non-respect des priorités aux intersections (50% des accidents cyclistes surviennent à des croisements), l'inattention (premier facteur pour les EDP et EDP-m) et la vitesse inadaptée. Le port du casque reste très minoritaire (moins de 10 à 30% selon les usagers).

Face à ce constat, la commune nous mandate pour concevoir et animer une journée de sensibilisation de 7h destinée à des groupes de 12 usagers mixtes (adolescents de 17 ans, adultes automobilistes, cyclistes associatifs, jusqu'à 64 ans), avec pour ambition de générer des comportements adaptés, apaisés et citoyens entre tous les usagers de la rue.

Intention pédagogique : Cette journée de sensibilisation repose sur une conviction fondatrice empruntée à Cynthia Fleury : l'espace public est un espace de soin mutuel. Il ne se réduit pas à une infrastructure technique ; il est le lieu où se joue la capacité des individus à se reconnaître comme co-usagers, à se ménager et à construire ensemble une urbanité apaisée. En convoquant des publics aux mobilités différentes — adolescents, automobilistes, cyclistes, utilisateurs d'EDP — autour d'une même table, l'animateur crée les conditions d'une prise de conscience collective : chacun est à la fois acteur et bénéficiaire de la sécurité de tous. La logique pédagogique suit une progression en trois temps — ressentir → comprendre → s'engager — ancrée dans la taxonomie de Fink. Le ton est délibérément convivial, bienveillant, non culpabilisant.

Cadre réglementaire :

- Code de la route : articles R. 431-1 à R. 431-10 (règles pour les cycles), R. 412-28 (EDP), R. 415-1 (priorités aux intersections)
- Expérimentation nationale du tourne-à-gauche indirect : AMI DGITM / DSR, arrêté expérimental applicable sur le périmètre de Saint-Priest[1]
- Arrêté du 20 novembre 2020 encadrant les EDP motorisés
- PDASR (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière) du Rhône comme cadre d'action

Compétences visées :

Exprimer et conscientiser son rapport aux autres usagers

Accepter et valoriser les nouveaux dispositifs de mobilité

S'engager dans la mobilité citoyenne de sa ville

Séquence/phase	Heure	Durée	Nom de la séquence	Objectif(s) de la séquence	Contenus de la séquence	LOGIQUE/but/intention de l'animateur	Méthodes / Technique d'animation	Matériel / Disposition

Se rencontrer	9h00	1h00	Qui sommes-nous sur la route ?	Identifier son propre profil d'utilisateur et celui des autres participants Nommer les représentations qu'il porte sur les autres mobilités Citer les droits et obligations réglementaires de base de chaque catégorie d'utilisateur	1.1 Accueil et cadre de la journée l'animateur accueille les 12 participants autour d'un café et présente la journée dans son esprit général : pas de cours magistral, pas de jugement, mais une exploration collective. Il rappelle le contexte de Saint-Priest — les aménagements réalisés, l'expérimentation du tourne-à-gauche indirect, l'ambition citoyenne de la commune. Ce moment ancre la journée dans le réel local et donne du sens immédiat à la participation de chacun. 1.2 Tour de table — "Ma carte d'identité d'utilisateur" Chaque participant reçoit une fiche cartonnée et note : son ou ses mode(s) de déplacement habituel(s), son rapport à la rue (sécurisant ? stressant ? agréable ?), et un mot qui caractérise sa vision des autres usagers. Les fiches sont affichées au mur et lues à voix haute. Ce dispositif crée une cartographie vivante du groupe et révèle les représentations initiales souvent stéréotypées. 1.3 Cadrage réglementaire introductif — "Qui a le droit de faire quoi ?" En 15 minutes, à l'aide d'un paperboard, l'animateur présente les grandes catégories d'usagers du Code de la route et leurs droits/devoirs essentiels : piéton, cycliste, conducteur d'EDP, automobiliste. Ce n'est pas un cours : c'est une mise à plat partagée qui désamorce les fausses croyances et prépare les séquences suivantes. Le temps supplémentaire par rapport à la version initiale permet un échange de questions/réponses spontanées du groupe.	Cette séquence est un sas de sécurité affective. L'heure complète permet de ne pas brusquer l'entrée en matière et de laisser les participants s'installer dans la confiance. L'animateur observe les tensions latentes et valorise chaque profil sans hiérarchiser. Le temps d'échange après le cadrage réglementaire est précieux : les premières réactions spontanées révèlent les représentations les plus ancrées qu'il exploitera ensuite.	active	Café, eau, gobelets pour l'accueil convivial Fiches cartonnées (format A5, une par participant) pour la carte d'identité d'utilisateur Stylos (un par participant) Scotch ou patafix pour afficher les fiches au mur Paperboard + marqueurs pour le cadrage réglementaire des catégories d'usagers Un mur ou tableau blanc disponible pour l'affichage collectif
----------------------	------	------	---------------------------------------	---	--	---	--------	--

L'espace bien commun	11h45	1h30	L'espace public, un bien commun : atelier des points de vue	Se décentrer de son propre mode de déplacement pour adopter le point de vue d'un autre usager	3.1 Jeu de rôle — "Change de mobilité" Chaque participant tire au sort une carte représentant une mobilité différente de la sienne. Une série de 5 micro-situations urbaines est présentée sur paperboard (traversée d'une zone de rencontre, passage sur piste cyclable partagée, attente à un feu avec EDP, dépassement en zone 30, tourne-à-gauche indirect). Chaque participant, dans son rôle tiré au sort, exprime ce qu'il ressent, ce qu'il voit, ce qu'il craint. L'heure trente permet de traiter les 5 situations avec le soin qu'elles méritent, sans précipitation.	C'est le cœur philosophique de la journée. L'animateur laisse les tensions s'exprimer — elles sont le matériau le plus précieux. Il fait vivre implicitement les concepts de Fleury : civilité (se contraindre pour l'autre), urbanité (appartenir à une communauté de citadins), care (prendre soin de l'espace et de ceux qui y circulent). Cette séquence se termine juste avant le repas : la carte mentale produite reste affichée pendant la pause, les participants peuvent la regarder en mangeant.	Active	12 cartes rôles plastifiées ou cartonnées (automobiliste, cycliste, utilisateur de trottinette, piéton âgé, parent avec poussette, adolescent à vélo — 2 exemplaires de chaque)
				Construire collectivement une représentation de l'espace public comme bien commun partagé	3.2 Carte mentale collective — "Notre espace public idéal" En grand groupe, sur un grand paperboard central, les participants construisent une carte mentale de ce que serait un espace public sûr, inclusif et apaisé pour toutes les mobilités. L'animateur guide sans diriger : "Qu'est-ce qui manque dans votre rue ? Qu'est-ce qui vous ferait changer d'attitude ?" Cette carte devient un objet pédagogique partagé, photographiée en fin de séquence et intégrée au rapport commune.	5 fiches de micro-situations urbaines imprimées (traversée zone de rencontre, piste partagée, feu avec EDP, zone 30, tourne-à-gauche indirect) présentées sur paperboard ou distribuées		
				Relier les aménagements réglementaires de la ville à une logique de cohabitation inclusive	3.3 Apport réglementaire — zones de rencontre, chaucidous, zones 30 l'animateur ancre les productions du groupe dans le cadre réglementaire concret des aménagements de Saint-Priest : règles spécifiques de chaque zone, priorité piéton, cohabitation des usages. Il montre que la réglementation traduit une intention d'urbanité — au sens de Fleury — et non une simple contrainte imposée.	Grand paperboard (format double si possible) pour la carte mentale collective		
						Marqueurs de couleurs variées pour la carte mentale		
								Appareil photo ou smartphone du l'animateur pour photographier la carte mentale en fin de séquence
Pause repas								

Pause de 15 minutes	
---------------------	--

S'engager	16h15	0h45	S'engager : de la prise de conscience à l'action	Formuler un engagement comportemental concret, personnel et atteignable Exprimer ce que la journée a modifié dans sa perception des autres usagers S'inscrire dans une démarche citoyenne de contribution à la sécurité collective	5.1 Tour de table réflexif — "Ce que j'emporte" (15 min) l'animateur invite chaque participant à compléter trois phrases : "Aujourd'hui, j'ai découvert que...", "Ce qui m'a le plus surpris, c'est...", "Dans ma pratique de la rue, je vais changer..." Ce tour de table constitue le dispositif d'évaluation formative principal de la journée. La séquence est plus ramassée qu'en version initiale : le débriefing de l'escape game ayant joué un rôle réflexif important, les participants arrivent ici déjà en posture de bilan. 5.2 L'engagement individuel — "Ma promesse de mobilité" (20 min) Chaque participant rédige sur une carte postale illustrée un engagement concret, personnel et réaliste à tenir dans les 6 semaines à venir. Exemples : "Je porterai mon casque à vélo", "Je céderai le passage en zone de rencontre", "Je vérifierai le tourne-à-gauche indirect avant de l'emprunter". La carte est signée, conservée par le participant, et une copie est remise à la commune. Ce rituel incarne la capacitation selon Fleury : chacun repart acteur civil, pas simple usager passif. 5.3 Dispositif de suivi à 6 semaines (10 min) l'animateur présente le protocole : dans 6 semaines, chaque participant reçoit par courrier un questionnaire de suivi court (5 à 7 questions). Les résultats agrégés anonymisés sont transmis à la mairie dans un rapport synthétique, permettant à la commune d'évaluer l'impact réel de l'action et d'ajuster ses prochaines interventions.	Cette séquence courte mais intense demande une présence et une chaleur maximales. l'animateur ne juge aucun engagement, même modeste. Il clôt la journée sur une note de confiance collective, rappelle que la civilité commence par des gestes minuscules, et collecte les copies des cartes avec bienveillance. La concision de cette séquence finale n'est pas un appauvrissement : après une journée riche, les participants ont besoin d'une clôture douce, pas d'un nouveau grand développement.	Active	Cartes postales illustrées (une par participant, format A6, avec un visuel de la ville ou de mobilités douces) pour l'engagement individuel Stylos (un par participant) Enveloppes (une par participant) pour conserver leur copie de l'engagement Feuille de collecte pour recueillir les copies des engagements destinées à la commune Document de présentation du suivi à 6 semaines (fiche récapitulative remise à chaque participant expliquant le questionnaire à venir) Liste d'émargement finale pour le rapport commune
-----------	-------	------	--	---	--	---	--------	--